



# GUIDE DE COHABITATION Malartic



# **GUIDE DE COHABITATION VISANT L'ATTÉNUATION ET LA COMPENSATION DES IMPACTS ET L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS À MALARTIC**

**Expert : Robert Daigneault, Ad. E., biologiste,  
Fellow administrateur agréé**

**Le 15 mai 2016  
Malartic, Québec**

# Me Robert Daigneault

- **Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1987;**
- **Fellow administrateur agréé et biologiste;**
- **Procureur du ministère de l'Environnement du Québec (1987-1990);**
- **Plus de 40 ans d'expérience dans les secteurs de l'environnement, des ressources et du territoire à titre de scientifique, gestionnaire et avocat.**

# MANDAT

- **Établir un cadre de référence quant aux valeurs des compensations**
- **Dans le cadre de l'élaboration du Guide de cohabitation, informer et conseiller le Groupe de travail quant à certains aspects juridiques**

# Commentaires généraux

- **La compensation doit être un dédommagement juste par rapport aux impacts**
- **Dans le cadre d'un recours judiciaire, les compensations sont octroyées uniquement pour des inconvénients passés**
- **Il s'agit d'une approche volontaire de la part de MCM.**

## CONSIDÉRATIONS

Diminution (%) du montant des compensations à travers les trois zones

- Basés sur des données terrain recueillies en 2015
- Varie en fonction de l'intensité des inconvénients pouvant être ressentis par les citoyens

Caractère raisonnable des compensations

- Jurisprudence en matière de compensation pour inconvénients anormaux : Bruits – Poussières – Vibrations
- Arrêt Ciment du St-Laurent
  - Toute proportion gardée par rapport aux inconvénients subis, les montants des compensations en \$/année accordées dans cet arrêt sont similaires aux montants du présent Guide de cohabitation

Bruit

- Le bruit, tel que perçu à Malartic, peut être décrit comme étant dans les limites des inconvénients normaux de

## CONSIDÉRATIONS

### Vibrations/Suppressions

- Les vibrations/suppressions, telles que perçues à Malartic, peuvent être décrites comme étant dans les limites des inconvénients normaux de voisinage d'une mine
- Notamment puisque le moment des sautages est connu, et que les citoyens peuvent en être informés en tout temps

### Poussières

- Inconvénient qui semble la plus grande préoccupation pour les citoyens (Sondage DSP 2015)

### Rétroactivité

- Nous suggérons une rétroactivité de 3 ans selon les principes juridiques.

# Merci de votre attention.



## Une expertise durable

En ce 15<sup>e</sup> anniversaire, nous remercions tous nos clients et collaborateurs pour leur précieuse contribution à notre réussite.

[www.daigneaultinc.com](http://www.daigneaultinc.com)